

Instruction visant Marcel Campion : la Ville de Paris se constitue partie civile

Le Canard Enchaîné révèle dans son édition du mercredi 7 septembre l'ouverture d'une information judiciaire contre la société « Fêtes et Loisirs » gérée par Marcel Campion. Celle-ci fait état de soupçons d'entente illicite avec ses concurrents, d'abus de biens sociaux, de blanchiment, de favoritisme et de recel en bande organisée.

La société « Fête et Loisirs » étant liée à la Ville de Paris par des conventions d'occupation du domaine public, la Ville de Paris annonce sa décision de se constituer partie civile.

Il s'agit pour la collectivité de faire respecter ses droits et de protéger son image, en s'assurant, dans le cadre de l'enquête en cours, qu'aucune des procédures d'attribution qui concernent la société « Fête et Loisirs » n'a été faussée.

La Ville de Paris a toute confiance en les services de Police et de Justice pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Elle se tient à la disposition des enquêteurs pour leur fournir les documents qui pourraient leur être utile et contribuer à la manifestation de la vérité.

La Ville de Paris rappelle son attachement à la transparence et au respect du droit. À ce titre, bien que la jurisprudence ne l'y oblige pas, elle s'est engagée depuis plusieurs années déjà à ce que ses principales conventions d'occupation du domaine public fassent l'objet de mise en concurrence. C'est notamment le cas pour l'installation de la Grande Roue de la Place de la Concorde.

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 06 65 24 78 99